

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois, le dix neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize juillet, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, , Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Ludivine TISON, Gilbert MERIAUX, Karine DESON, Isabelle DETOURNAY, Hervé DANGREAU, Laurie LECLERC

**Procuration** : Sandrine RAOUT à Stéphane MER  
Hervé DENHEZ à Jean-Michel DENHEZ  
Chantal HAZARD à Catherine KASPRZYK

**Membres absents** : Sandrine RAOUT, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Jérôme AVONTS

Laurie LECLERC est nommée secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications demandées par Catherine KASPRZYK.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Monsieur MAZDZYK Geoffrey et Mme LESAFFRE Marine de Lieu-Saint-Amand à Mr ROC Lucas et Madame BOLTZ Aurane de Valenciennes - 5 rue du Maréchal Leclerc - Parcelle A 725 - 444 m<sup>2</sup>

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

## FINANCES

### SUBVENTIONS

Association Loisirs Détente Douchy les Mines : Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 200 € à l'association Loisirs Détente de Douchy Les Mines comme dédommagement des pertes que l'association a eu suite à un dysfonctionnement de notre matériel lors de la location de l'étang.

Union du commerce et de l'artisanat de Bouchain : Etant donné que plusieurs commerçants de Lieu Saint Amand font partie de l'union du commerce et de l'artisanat de Bouchain, le Conseil Municipal décide de leur attribuer une subvention de 200 €.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

### MARCHES PUBLICS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment pour en faire une micro-crèche avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros œuvre/Démolition/curage/mob/carrelage/faïence : Entreprise Patriarca pour un montant de 200 429.20€ HT
- Lot 2 - Charpente/couverture/Etanchéité : Sarl Art Toit pour un montant de 42 590.94€ HT
- Lot 3 - Menuiseries extérieures : Entreprise SEMIT pour un montant de 39 167.06€ HT
- Lot 4 - Plâtrerie/Menuiseries intérieures : AA Aménagement pour un montant de 97 382.52€ HT
- Lot 5 - Peinture/sols souples: Dardenne Peinture pour un montant de 23 273.52€ HT
- Lot 6 - Plomberie/sanitaires/Chauffage/CVC : A2T CLIM pour un montant de 43 113.00€ HT.
- Lot 7 - Electricité/CFO/CFA : Ent Lefevre Elec pour un montant de 24 232.70€ HT.
- Lot 8 - VRD : Ent Eiffage Route pour un montant de 34 925.00€ HT.
- 

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## TRAVAUX

### Micro-crèche

- Le désamiantage a commencé le 10 juillet et vient de se terminer. Tout s'est bien déroulé.  
Il faut maintenant attendre le mois de septembre pour continuer ce chantier.

### Aménagement trottoirs rue Foch

Le Conseil Municipal décide de refaire les trottoirs de la rue Foch et après avoir étudié les différents devis, retient la proposition de la société Eiffage Route de Marly pour un montant de 66 587.50€ HT.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par ATC59 de Lieu Saint Amand pour la somme de 2 000.00€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

### Modification éclairage

- Le conseil décide de remplacer l'éclairage des salles suivantes par des leds.  
Le conseil accepte les propositions de l'entreprise Lefevre Elec :
  - \* Salle musculation : 2 451.80€ TTC
  - \* Salle Chevalier : 1 400.86€ TTC
  - \* Salle Mousseron : 874.93€ TTC
  - \* Salle Coluche : 908.53€ TTC
  - \* Salle Montant : 2 982.83€ TTC

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

## Avenue de Bouchain

Le Conseil Municipal décide de créer un cheminement piétons et accès de parcelles avenue de Bouchain et confie la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'étude ATC59 de Lieu Saint Amand pour la somme de 1 500.00€HT.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

## Mur de la louvière

- Le Conseil décide de refaire tout le mur de la Louvière et après avoir vu les devis et en avoir délibéré, accepte la proposition de la SARL JBR CONCEPT pour un montant de 28 300€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

## PERSONNEL COMMUNAL

- **Augmentation du chèque déjeuner** : Par délibération du 18 octobre 2001, le Conseil Municipal avait mis en place le système de « chèques déjeuner » pour le personnel communal.

Le Conseil décide de passer la valeur unitaire du chèque déjeuner à 10€50 à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2023 :

- Coût pour l'agent prélevé sur son salaire : 40%
- Coût pour la commune : 60%
- Nombre de chèques attribués égal au nombre de jours travaillés.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

- **Création d'un poste d'agent de maitrise pour promotion interne** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de pouvoir nommer un agent inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise permanent à temps non complet à raison de 20 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

## JEUNESSE

### ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

- Comme chaque année, une allocation de rentrée scolaire sera attribuée aux jeunes de la commune qui, en septembre 2023 poursuivent leurs études après la classe de 3<sup>ème</sup> (filière normale ou apprentissage ou en alternance) jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

Le Conseil de passer l'allocation de rentrée scolaire à 110€ et à 130 € pour les études après le baccalauréat. La date limite de réception des certificats de scolarité est fixée au 03 Novembre 2023.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	